

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Penny Vaillancourt

<https://www.cadre21.org/membres/83ace7a66afd15bd812934c6>

Date d'obtention : 2021-04-08 17:30:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

le trousse sexto est important à suivre étape par étape et lors de la rédaction de l'information pour prendre ce que l'adolescent dit avec précision car cette information pourrait être utilisée au tribunal par la police ou les avocats.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis nouveau dans le système scolaire mais après cette formation, je suis maintenant familiarisé avec la procédure appropriée pour faire face à une situation de sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas regarder des images/videos